



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique fiscale

Question écrite n° 39485

### Texte de la question

M. Gilbert Gantier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait qu'au cours de la semaine dernière plusieurs joueurs de football français ont fait l'objet de « transferts » vers des clubs étrangers pour des raisons qui semblent tenir, certes, en tout premier lieu à leurs qualités professionnelles internationalement reconnues, mais aussi à des motifs principalement fiscaux. Un journal du soir relève, en effet, dans son numéro du jeudi 23 mai : « L'exode massif des joueurs français pose à nouveau la question de la fiscalité française. Le plafond d'imposition à 58 p. 100 est un lourd handicap pour les clubs. » Lui faisant remarquer qu'en réalité, toutes taxes comprises, le taux marginal d'imposition des hauts revenus peut atteindre en France 80 p. 100, il lui demande si l'observation de ce grand quotidien concernant une activité sportive populaire et très largement médiatisée ne pourrait pas être également valable pour des professions beaucoup moins connues du grand public, mais tout aussi productives pour l'ensemble de l'économie française : recherche scientifique, activités diverses d'ingénierie, de finance, etc., qui ont peut-être déjà donné lieu à de très nombreuses, quoique discrètes, délocalisations au détriment de l'activité, de l'emploi et même des recettes fiscales dans notre pays. Il souhaiterait donc savoir si de telles considérations relatives au taux marginal de l'imposition sur le revenu ne pourraient être prises en compte dans le cadre de la réflexion engagée sur la réforme fiscale.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la réflexion engagée sur la réforme des prélèvements obligatoires, l'objectif du Gouvernement est de baisser la pression fiscale au profit de l'ensemble des contribuables. C'est pourquoi, parallèlement à la poursuite de la réduction des déficits, le Gouvernement a décidé, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1997, d'alléger les prélèvements et d'abord ceux qui pénalisent les revenus d'activité. Associée à la réforme du financement de la sécurité sociale, la réforme de l'impôt sur le revenu permettra de réduire les prélèvements sur les revenus du travail et d'inverser la tendance à la pénalisation croissante qu'ils ont subie au cours des années 1980. Étendue sur cinq ans, la baisse d'impôt atteindra au total 75 milliards de francs, soit un quart du poids actuel de l'impôt sur le revenu, et portera sur tous les taux. Ainsi plus de 95 % des contribuables verront leur impôt alléger de plus de 10 % au terme de la réforme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gantier Gilbert](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39485

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 juin 1996, page 2931

**Réponse publiée le** : 30 décembre 1996, page 6873